

Actualités de l'UI

Avril 2019 – périmètre de l'UI Occitanie

Retour Multilatérale – Avril 2019

► Chargé d'affaires (CHAFF) à l'UI Occitanie

A la demande de la CFE-CGC, la direction a présenté le métier de chargé d'affaires sur plusieurs thématiques notamment :

- Une cartographie des CHAFFS (nombre, localisation, niveau).
- Spécificités par domaine (cuivre, fibre, double compétence, référent).
- Les différentes reconnaissances octroyées et la déclinaison de l'accord RCQ (ARCQ).

Cartographie :

En février 2019, nous comptons 203 CHAFFS à l'UI Occitanie :

- 61 en bande C (30%) et 142 en bande D (70%)

Les quelques CHAFFS en Dbis sur l'ancien périmètre LR (7 dont 2 sont devenus adjoints de managers) ne sont pas encore dans ARCQ, ils ne sont donc pas intégrés dans la présentation de l'entreprise.

- 86 en ex-LR (42%) et 119 en ex-MP (58%) (écart de 2 CHAFFS suite à des départs)

Spécificités :

Domaine	LR	MP
Cuivre	25	35
Fibre	20	29
Double compétences	36	49
Référent	5	6

Les CHAFFS « double compétences » ne réalisent pas la totalité de l'activité cuivre et de l'activité fibre.

Reconnaissances :

Mesure	2017		2018		TOTAL	
	LR	MP	LR	MP	LR	MP
MEC	8	40	23	9	31	49
PROMO	9	11	8	4	17	15
					48	64

Sur les 112 mesures attribuées en 2017 et 2018, 48 (43%) ont été accordés sur l'ex périmètre LR et 64 (57%) sur l'ex périmètre MP. Pour finir, 68 primes exceptionnelles ont été accordées pour les années 2017 et 2018 sur le périmètre Occitanie.

Recrutements de CHAFFS en externe :

- 10 embauches en CDI en 2017.
- 45 embauches en CDI en 2018.
- Prévision de 20 embauches en CDI en 2019.

Les chiffres présentés ont l'avantage de donner une vision globale sur le métier de CHAFFS à l'UI Occitanie mais ils masquent des différences d'activités, de reconnaissances et de rémunérations que la direction de la nouvelle UI Occ. doit s'employer à réduire. D'autre part, un effort doit être réalisé sur l'accueil des nouveaux embauchés : cadre clair (parrainage), montée en compétence accompagnée... Il en est de même pour les conditions de travail : application de l'accord télétravail, moyens adaptés... Sans cela ORANGE va perdre des compétences longues à acquérir !

► Point sur les recrutements d'alternants

La direction harmonise le processus de recrutement des alternants sur la base de ce qui se pratiquait sur le périmètre ex-LR.

Etape 0	Evaluation par le manager Critères d'évaluation : intégration dans l'entreprise, comportement, travail, autonomie...	
Etape 1	<u>Si avis positif</u> : entretien de pré-recrutement par un jury unique : agence recrutement/manager/RH Recueil des possibilités de mobilité de l'alternant croisées avec les besoins de recrutement de l'UI	<u>Si avis réservé</u> : communication vers l'alternant des points de progrès à faire évoluer durant les 5 mois restant suivi Accompagnement par tuteur/manager
Etape 2	Entretien avec chef département et manager recruteurs	Possibilité pour le jeune de candidater sur l'une des offres de l'UI Occitanie et/ou des autres unités d'intervention

Nous avons alerté la direction sur le fait que si un département ne dispose que d'un seul recrutement, cela n'empêche pas le manager de donner des avis positifs à plusieurs alternants. En effet, cela permet à un alternant ayant un avis positif, de se voir proposer des offres en dehors de son département d'origine.

► Point sous-traitance

La CFE-CGC a demandé un point « sous-traitance » à l'ordre du jour de la multilatérale mais le dossier présenté est assez sommaire (3 pages), il présente principalement les trois types de contrats de sous-traitance (hors RIP Orange) :

- Intervention Client Travaux Réseau (ICTR) (rang 1) avec 4 fournisseurs : SOGETREL, SADE, SOTRANASA (SOLUTION 30) et SCOPELEC
- Intervention Client Réseau (ICR) avec 3 fournisseurs : ESCOTEL, SCOLEPEC, SOLUTION 30
- Clé en main (CEM) avec 7 fournisseurs.

A la question du recours à la sous-traitance de nos fournisseurs, la direction de l'UI a indiqué qu'il y avait de grandes disparités sur le rang 1 mais qu'il n'y avait pas de lien direct entre le nombre de sous-traitant de nos fournisseurs et la qualité de service.

Pour la direction, l'élément majeur qui joue sur la qualité de service est le nombre de contrôle d'ORANGE mais aussi de ceux réalisés en interne par nos fournisseurs : **plus il y a de contrôles plus il y a de qualité !**

Enfin, certains de nos fournisseurs ICTR peuvent intervenir comme sous-traitant d'autres fournisseurs donc en rang 2 pour d'autres domaines d'activités... ce qui complexifie la lisibilité...

Cette présentation en appelle d'autres plus étoffées, avec des données chiffrées sur :
la qualité de service,
le nombre d'intervention par domaine (SAV/production, cuivre/FTTH...),
la clé de répartition de l'activité RS de l'UPR (UI/sous-traitance),
le nombre de contrôles réalisés par ORANGE,
le nombre et le montant des refacturations...

Nous regrettons le choix d'ORANGE de sous-traiter massivement les interventions GP et la production FTTH mais malgré, ce contexte, le réseau doit rester un élément différenciant entre ORANGE et nos concurrents.

Pour cela ORANGE doit s'assurer de la qualité des interventions confiées à nos fournisseurs et de la cohérence entre le prix payé et le travail réalisé... quitte à ré-internaliser des activités quand cela pêche !



Vos correspondants

Mohamed Fellah 07 89 08 33 49
Florian Labadie 06 84 86 64 59
Adrien Graciannette 06 74 82 48 74

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

